



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 20271

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la disparition des terres agricoles à la Réunion. La surface agricole utile à la Réunion est évaluée à 60 000 hectares. Or ce sont environ 600 hectares de terre qui disparaissent par an. Cette hémorragie met en péril, à moyen terme et à long terme, la viabilité de l'ensemble du secteur agricole et, par conséquent, les nombreux emplois directs et indirects liés à l'agriculture et à l'agro-alimentaire. Elle appelle la mise en place d'une politique axée sur la protection et la préservation des espaces agricoles. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre à cet effet.

Texte de la réponse

En France, les espaces naturels et ruraux diminuent à un rythme continu, de l'ordre de 40 000 hectares par an depuis 1945. L'urbanisation et les infrastructures consomment petit à petit les terres agricoles et les forêts, notamment dans les zones périurbaines. Cette évolution constitue une artificialisation qui n'est pas aisément réversible. L'île de la Réunion n'échappe pas à ce mouvement. Le titre V du projet de loi d'orientation agricole qui vient d'être adopté par l'Assemblée nationale, introduit des dispositions et outils qui ont pour objet de limiter l'effet déstructurant, sur l'espace agricole et forestier, de la progression de l'artificialisation. Il en est ainsi de la mise en place de documents de gestion départementaux, documents d'étude très utiles, notamment lors de l'élaboration des documents de planification. Il en est ainsi également des zones agricoles protégées (ZAP), mises en place à l'initiative du préfet, qui seul, sur décision motivée, peut en autoriser le changement d'affectation. Enfin, la procédure de consultation de la chambre d'agriculture est rendue systématique, pour toute réduction d'espaces agricoles ou forestiers. L'ensemble de ce dispositif, permettra d'éviter la destruction non maîtrisée de l'espace agricole et forestier, ce qui suppose également une volonté forte de la part des élus.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20271

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1998, page 5628

Réponse publiée le : 21 décembre 1998, page 6939